



# L'Apparite

- Brèves du Conseil & Autres Informations Communales -



COMMUNE de FRÉDÉRIC-FONTAINE / ZACLY MULTIMEDIA - NUMÉRO 46 - Lundi 26 Septembre 2022.

☎ 03.84.63.10.41 - Site : [www.frederic-fontaine.fr](http://www.frederic-fontaine.fr) - Mail : [frederic-fontaine.mairie@wanadoo.fr](mailto:frederic-fontaine.mairie@wanadoo.fr)

## ⇒ Réunion du CONSEIL MUNICIPAL - Lundi 26 /09/2022 (20h) :

**Membres présents :** SCHIESSEL Vincent (maire), CHIPEAUX Bernadette (1<sup>er</sup> adjoint), PERRIN Jean-Pierre (2<sup>ème</sup> adjoint), BREGER Valérie (secrétaire de séance), MATOSEVIC Armelle, ERNESTI Ghislaine, POIROT Olivier, TOURNIER Roland, VARNIER Marilyne.

**Excusé :** CHERRIER Thierry. **Ont donné pouvoir :** MASMEJEAN Grégory.

### \* Tarifs assainissement :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs de la taxe d'assainissement à appliquer sur le M3 d'eau consommé à compter des prochaines factures. Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants (7 voix pour et 3 abstentions) :

1,75 € HT sur le M3 d'eau consommé (1,65 € HT ancien tarif).

De plus il convient de mettre en place la taxe de modernisation des réseaux de collectes -Article R 213-48-42 du code de l'environnement. La taxe sera entièrement reversée à l'Agence de l'Eau. Le montant de cette taxe est de 0,23 à 0,30 € HT sur le M3 d'eau. Tarifs applicables à compter du 01/10/2022 (7 voix pour et 3 abstentions).

### \* Décision modificative comptable - BP assainissement :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le budget assainissement compte-tenu d'un dépassement de crédit au chapitre 11. Aussi il convient de prélever 1 000 € sur le budget primitif communal au compte 657364 (virement inter-budgétaire) et effectuer un virement au compte 74 du budget primitif assainissement (recette de fonctionnement) afin d'ouvrir des crédits en dépenses au chapitre 011 - compte 65888 pour 1 000 €.

### \* ONF - état d'assiette 2023 :

L'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2023, l'état d'assiette des coupes en forêt communale :

\* Parcelles 23 et 24 : bois d'affouage (pour les habitants).

\* Parcelles 6 et 28 : mise en vente en bloc et sur pied.

Soit un volume total estimé à 450 M3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'état d'assiette des coupes 2023 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites. Le Conseil autorise le Maire à signer tout document afférent.

À la vente des bois sur pied de septembre 2022, un lot de 280 m<sup>3</sup> de hêtres (Parcelles 22 et 39) a été vendu à la Scierie LOCATELLI de Scey-sur-Saône (70) pour 22 461 € (soit 80 € le m<sup>3</sup>).

### \* Informations et questions diverses :

\* Sujet à l'étude : sécurisation et visibilité Rue des Champs de la Halle - Chemin du Cimetière.

\* À l'étude également : ralentisseurs Route des Champs de la Bèche, Route des Corney et Rue de la Creuse.

\* Préparation de la Fête de Noël (colis des anciens - animations pour les enfants).

\* ATTENTION : Les **principaux accès à la forêt communale sont désormais interdits à tous véhicules non autorisés**. Des barrières ont été installées. Les clés sont disponibles aux ayants-droit et sur demande en mairie (aux heures d'ouverture du secrétariat).

**La Municipalité tient à remercier très vivement ici  
les bénévoles qui, en participant aux matinées « fleurs »,**

### **SMICTOM : JOURS de COLLECTE**

**Ordures ménagères :** Collecte des **bacs** toutes les semaines, les **LUNDIS** matin.

**Tri sélectif :** Les dates de ramassage des **sacs jaunes** sont les suivantes (**JEUDIS en semaines A**) :

**29 septembre - 13 et 27 octobre - 10 et 24 novembre - 8 et 22 décembre.**

**- Merci de sortir vos sacs la veille au soir -**

⇒ **ARRIVÉES / DÉPARTS :** **Vous arrivez au village / vous êtes sur le point de déménager :** si ce n'est déjà fait, merci de vous présenter en Mairie aux heures d'ouverture du Secrétariat pour régler les différentes démarches administratives.

⇒ **ÉCLAIRAGE PUBLIC :** Les horaires de fonctionnement de l'éclairage public dans la commune seront très prochainement modifiés. La coupure complète aura dorénavant lieu de 22 h 30 le soir à 6 h 30 le matin.

⇒ **DISTILLATION :** **L'atelier de distillation** sera ouvert au public à partir du Samedi 1<sup>er</sup> Octobre 2022. Les inscriptions pour les locations se font en Mairie (aux heures d'ouverture du Secrétariat).

⇒ **DÉCÈS :** Décès de M<sup>me</sup> **Danielle CROISSANT** (née CARLES) survenu le Samedi 10 Septembre 2022 à l'âge de 82 ans. La Municipalité présente ses sincères condoléances à toute la famille.

Décès de M. **FAIVRE Raymond** survenu le Lundi 19 Septembre 2022 à l'âge de 91 ans (doyen du village). La Municipalité présente ses sincères condoléances à toute la famille.

⇒ **ASSAINISSEMENT :** Pour mémoire et pour le bon fonctionnement du système d'assainissement collectif, il est demandé aux habitants de **ne surtout pas jeter de lingettes, huiles de cuisson, rouleaux de papier et serviettes hygiéniques, ou tout autre objet dans la cuvette de vos toilettes.** Par avance, merci.